

**PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de LAVELANET**  
**qui s'est réuni en séance publique le lundi 10 octobre 2011 à 18 h 00**  
**Salle d'honneur de la Mairie**

Présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Madame Myriam LEONARD, Monsieur André CASSAN, Madame Andrée HERREROS, Monsieur Kamel CHIBLI, Madame Catherine FONQUERNIE, Monsieur Didier FABRE, Madame Cécile MENDEZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Laurent CARRERE, Madame Marcelle CHATEL, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Jean BESSE, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Bernard MUCCI, Monsieur Jérôme MARCHAND, Monsieur Jean-Claude COPPIN, Madame Marcelle BILLIARD, Madame Lydia RAT, Monsieur Jacky ROY.

Procurations de vote :

Monsieur Gérard BAUTISTA donne procuration à Didier FABRE

Monsieur Raymond LORCA donne procuration à Myriam LEONARD

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Monsieur Kamel CHIBLI,

Madame Annie GUILLEMIN donne procuration à Monsieur André CASSAN

Monsieur RAMIREZ Francis donne procuration à Monsieur Jacky ROY

Absent(e)s : Monsieur Pierre ARIAS, Madame Thi-Maï PAULY, Madame Mathilde MENARD, Madame Christelle JOURDAIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 octobre 2011

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite un prompt rétablissement à Monsieur Raymond Lorca, actuellement en convalescence, suite à une intervention chirurgicale.

Il rappelle que seules deux délibérations seront examinées au cours de cette séance .

**I – AFFAIRES CULTURELLES :**

- Approbation du programme de la saison culturelle 2011/2012 : rapporteur Monsieur le Maire

Cette délibération, sur laquelle le conseil municipal devait statuer au cours de sa séance du 26 septembre dernier, a été reportée par manque d'éléments financiers. Quelques explications s'avéraient nécessaires avant de valider la programmation culturelle.

L'aspect culturel est un volet important de la vie locale précise Monsieur le Maire.

Jusqu'en 2008, le festival de « Jazz'velanet » était porté par une association. Cette dernière bénéficiait, pour l'organisation de cette manifestation dotée à chaque édition d'un programme remarquable, de subventions et d'aides techniques de la Commune. En 2009, suite à la dissolution de cette structure associative, qui ne fonctionnait qu'avec des bénévoles, la municipalité a pris la décision de confier au service culturel cette mission, avec pour consigne la prise en considération des problématiques financières de la collectivité.

Or, il semblait que pour la saison 2011/2012 les efforts demandés n'étaient pas respectés et l'enveloppe budgétaire dépassée.

Au travers des vérifications engagées, le budget pour la saison s'élève à 137 515 €, légèrement en deçà de celui de l'année précédente. Monsieur le Maire ajoute que la difficulté pour ce budget vient également du fait que la saison est à cheval sur deux exercices budgétaires.

Il constate donc qu'il n'existe pas de dépassement de crédits tout en bénéficiant d'une programmation de très grande qualité.

Emilie ALLABERT constate une véritable recherche sur la qualité des spectacles proposés. Elle fait aussi remarquer la diminution de représentations afin de respecter les contraintes budgétaires. Elle précise que c'est la première saison au cours de laquelle se crée une passerelle avec le cinéma au

travers du film en 3D « Pina ». Autre nouveauté cette année : la réalisation et la création de la plaquette qui ont été confiées à un nouveau fournisseur. Le résultat est remarquable.

Jean-Luc TORRECILLAS constate que le salaire des personnels n'est pas inclus dans ce budget.

Monsieur le Maire précise qu'ils sont votés avec le budget primitif. La délibération dont il s'agit consiste à se prononcer sur le programme de la saison uniquement.

Jean-Luc TORRECILLAS émet le regret et persiste à penser que c'est une erreur de limiter l'action culturelle au seul service culturel, sans y associer les autres structures municipales telles que l'école de musique, le cinéma, la bibliothèque.

Pour Monsieur le Maire, il s'agit-là d'une remarque pertinente et judicieuse. Il précise que ce travail de partenariat et de coordination est engagé, même s'il n'a pas encore éclaté au grand jour. Il décline quelques exemples de projets qui se mettent en place avec des associations telles que La Sauce du Casino et l'APFERA.

Vote : adopté à l'unanimité

## **II – URBANISME-CADASTRE :**

- Opération façades : subvention : rapporteur Didier FABRE

Cette action consiste à encourager les initiatives privées menées dans le cadre de l'opération façades. A cette fin, Monsieur MARQUIS Roger a déposé une demande de subvention d'un montant de 1 200 € pour l'immeuble sis 63 rue Jean Jaurès. Cette réfection de façade, particulièrement réussie, égaye cette rue.

Monsieur Jean BESSE précise que la voie dont il s'agit a été récemment baptisée « rue Jean Canal ». Il convient, en conséquence, de modifier l'adresse de Monsieur Roger MARQUIS. Monsieur le Maire ajoute qu'il existe un problème de numérotation dans cette rue car les propriétés C.M.A, Musée du Textile et Roger MARQUIS sont dotées du même numéro.

A la demande de Monsieur ROY, Monsieur le Maire rappelle que la subvention de la municipalité dans le cadre de l'opération façade s'élève à 20 % du montant des travaux, plafonnés à 6 000 €, soit 1 200 € maximum.

Monsieur le Maire se réjouit des nombreux efforts de ravalements de façades effectués sur la Commune. De même, il est à noter une redynamisation du centre-ville par l'implantation d'une banque, d'un fleuriste qui se déplace suite à une acquisition et une réhabilitation d'immeuble, d'un magasin de vêtements qui se déplace, etc... . Il invite les journalistes à communiquer sur ces mouvements.

Vote : adopté à l'unanimité

## **III – INFORMATIONS DIVERSES :**

- Félicitations à Jean-Pierre BEL, ancien Maire de Lavelanet, élu Président du Sénat. Une réception officielle, emplie d'émotion, a eu lieu vendredi 23 septembre. Un public nombreux y assistait. Nul doute qu'il soutiendra, avec la pugnacité qu'on lui connaît, les dossiers importants du territoire.
- Félicitations aux majorettes du Pays d'Olmes qui ont participé au Championnat d'Europe en Angleterre. Elles ont échoué car elles ont été pénalisées par le jury qui a jugé la catégorie twirling bâton et non la catégorie majorettes. Ces 28 jeunes filles participantes ont porté fièrement les couleurs de la ville, qui encore une fois étaient au premier plan, on ne peut que s'en féliciter confie Monsieur le Maire. De par leur prestation, l'équipe des grandes est sélectionnée pour les championnats du monde qui auront lieu en Suisse.
- Journées jeunesse (12 – 25 ans) : organisation de 3 journées thématiques en partenariat avec le secteur jeunesse de la ville de FOIX.  
Dans le cadre du colloque journées jeunesse, Jérôme MARCHAND rappelle à ses collègues, l'accueil, le lundi 17 octobre (soirée à laquelle ils sont conviés), d'un anthropologue dont l'objectif sera de traiter de la problématique de la jeunesse.

Il fait remarquer également, le travail réalisé par les jeunes Lavelanétiens et Fuxéens âgés de 12 à 25 ans au travers des portraits qu'ils ont accolés sur la façade du cinéma municipal, sur et au travers desquels il font passer un message. Il s'agit-là d'une formidable réalisation qui mérite pour la jeunesse de nombreux encouragements.

Kamel CHIBLI indique que cette initiative atypique d'échanges entre FOIX et LAVELANET a été mise en place au travers du C.I.S.P.D, avec le soutien de divers organismes. Trois soirées autour de thèmes différents sont programmées, toutes avec des intervenants de qualité. C'est un événement novateur autour du thème de la jeunesse et une belle richesse pour la jeunesse de ce territoire.

- Jean-Luc TORRECILLAS invite ses collègues à assister à la projection du film en 3D le mardi 11 octobre, sur la grotte de CHAUVET située en Ardèche. On ne peut pas la visiter et elle est dotée des plus belles peintures préhistoriques qui existent au monde.

La séance est close à 18 h 50.

Le Maire, Marc SANCHEZ